

SEANCE DU JEUDI 17 DECEMBRE 2015

L'an deux mil quinze le dix sept décembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Courcelles-Sapicourt se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Patrick DAHLEM, maire.

Présents : Jean MICHEL, Michel BACARISSE, Jacky LESUEUR, Maurice ENGELMANN, Pierre CARRE, Grégoire MAZZINI, Thierry PROLA, Philippe LEVEAUX.

Absents excusé : Gérald MABILE a donné pouvoir à Patrick DAHLEM et Xavier CULEUX qui a donné pouvoir à Jean MICHEL.

Secrétaire de séance : Jean MICHEL.

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal est lu, puis adopté à l'unanimité.

1 - DELIBERATIONS.

n° 33 Approbation des modifications statutaires de la Communauté de communes Champagne Vesle avec prise de compétences « scolaire et périscolaire » ainsi que « services d'incendie et de secours »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-5-1, L 5211-17, L5214-16,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation territoriale de la République dit loi NOTRe,

Vu les statuts actuels de la CCCV et l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2014 qui les ont modifiés.

Vu la délibération n° 73/2015 du conseil communautaire en date du 30 novembre 2015 modifiant ses statuts.

Le Maire expose la nécessité pour la communauté de communes Champagne Vesle d'effectuer un travail de toilettage des compétences de ses statuts afin de répondre aux différentes demandes du contrôle de légalité et de certaines communes. Il a été également tenu compte des transferts supplémentaires de compétences obligatoires dans le cadre de la loi NOTRe.

Suite aux réflexions et à l'étude menées sur les transferts effectifs des compétences « scolaire et périscolaire », ainsi que « secours et protection contre les incendies » qui étaient déjà partiellement exercées par la communauté, il convient de procéder à ces transferts de compétences de manière intégrale afin de les mettre en conformité avec l'état de droit.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la prise de compétence intégrale « scolaire » portant en sus des équipements d'intérêt communautaire sur la : « prise en charge du service des écoles y compris le transport pour les activités scolaires, permettant ainsi à la communauté d'assurer le transport scolaire de second rang ».

APPROUVE la prise de compétence intégrale « périscolaire » : services d'accueil du périscolaire y compris les nouvelles activités périscolaires (NAP/TAP) et la restauration scolaire ».

APPROUVE la prise de compétence intégrale « services d'incendie et de secours » :

- Aménagement, entretien et gestion des centres d'incendie et de secours (CIS) dans les conditions prévues aux articles L.1424-1 et suivants du CGCT ;
- Création, l'aménagement et la gestion des points d'eau nécessaire à l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours ;
- Contribution au service départemental d'incendie et de secours de la Marne ;

ACCEPTE la nouvelle rédaction de statuts de la communauté de communes Champagne Vesle ci-jointe.

CHARGE le Maire, en tant que de besoin, de l'exécution de la présente délibération, qui sera notifiée au Président de la communauté de communes Champagne Vesle et au contrôle de légalité de la Préfecture de la Marne.

n° 34 Virement de crédits.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE le virement de crédits suivants :

Du chapitre 022 la somme de 200 euros

Au compte 6451 la somme de 100 euros

Au compte 61523 la somme de 100 euros

2 - QUESTIONS DIVERSES.

Syndicat scolaire : Monsieur le maire fait part au conseil du montant important de la trésorerie du syndicat scolaire de Rosnay. Les syndicats scolaires devant être prochainement dissous ou regroupés dans le cadre de la modification des intercommunalités, il a été demandé à ce syndicat, en cas de sommes élevées restant en compte au jour de sa dissolution, de reverser cette somme aux communes membres au prorata des participations versées. En effet, cette trésorerie importante serait principalement liée à la récupération partielle de la TVA relative aux travaux de construction du restaurant scolaire, financé par les huit communes. La participation demandée aux communes en 2015 ne tenait pas compte de cette récupération. Le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande.

Ecole de Rosnay : Monsieur le maire précise également que le chauffage devrait être rénové sur l'année 2016 pour un coût d'environ 130 000 euros, dont environ 60 000 euros de subvention du fond européen à travers le Parc Naturel Régional.

Hiérarchisation des dépenses 2016 :

Le conseil municipal décide de réaliser les travaux suivants par ordre de priorité :

Eclairage public et création d'un trottoir rue Laurent Lainé,

Remplacement des lampes à mercure encore existantes sur l'éclairage public,

L'achat d'une tondeuse,

Festivités pour les commémorations de la guerre 14/18,

Achat de cailloux pour reboucher des trous dans les chemins communaux,

Mise en place d'une signalisation horizontale et verticale de la place de stationnement pour les handicapés devant la mairie.

Le bicouche du chemin de Treslon,

Terrain de boules selon le résultat de l'étude de faisabilité.